

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « TAXI MOBILITE »

Jour 1 – Réglementation locale : 7 heures

- L’articulation entre la réglementation nationale et locale
- Les règles applicables en matière de tarification locale
- La détermination de la tarification des courses de taxi conformément au tarif réglementaire en vigueur
- Le régime des autorisations de stationnement
- Les activités complémentaires ouvertes aux taxis
- La convention CPAM du département

Jour 2 – Connaissance du territoire : 7 heures

- Géographie physique du département
- Localisation des communes de prise en charge
- Les principaux axes routiers du département
- Localisation des sites économiques et répartition de l’activité humaine
- Localisation des établissements à vocation sociale, médicale, scolaire, culturelle, militaire, sportive ou autre
- Localisation de sites administratifs du département
- Localisation des communes, des sites, des curiosités ou événement touristique les plus connus
- Etablissement d’itinéraires entre les lieux de départ et d’arrivée.